



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET ELECTIVE DU COMITE DEPARTEMENTAL DU PUY DE DOME

Le Comité départemental du Puy de Dôme tiendra son assemblée générale ordinaire et électorale le :

Dimanche 05 juillet 2020 à 13 heures 30
4 Parc de l'Artière - 63122 CEYRAT

Vous recevrez ultérieurement l'ordre du jour déterminé par le Comité directeur dès lors que les mesures sanitaires permettront de réunir l'ensemble des membres.

Conformément aux statuts du Comité départemental du Puy de Dôme, l'assemblée générale réunira les présidents des associations affiliées, ou à défaut un licencié du club mandaté par le président. **Si vous ne pouvez pas être présent ce jour-là, je vous serais reconnaissante de bien vouloir mandater un représentant de votre structure au moyen du « Mandat de club » ci-joint. Il est très important que chaque club soit représenté.**

Dans le cadre de cette assemblée générale, le Comité départemental du Puy de Dôme lance un appel à candidature pour les mandats électifs suivants :

- Membres du Comité directeur du Comité départemental du Puy de Dôme,
- Représentants départementaux des clubs aux assemblées générales de la fédération et de la ligue régionale Auvergne – Rhône-Alpes,
- Commissaire Sportif et Technique départemental,
- Responsable départemental des grades,
- Responsable départemental de l'arbitrage.

En application de l'article 12 des statuts de la Fédération Française de Karaté et Disciplines Associées, le Comité départemental du Puy de Dôme dispose de **5 postes de représentants départementaux des clubs** à pourvoir :

- 3 représentants aux assemblées générales de la fédération et de la ligue régionale,
- 2 représentants aux assemblées générales de la ligue régionale.

Les candidatures doivent être envoyées au plus tard le 15 juin 2020, soit 20 jours francs avant la date de l'assemblée générale.

A Ceyrat, le 20 mai 2020

La Présidente,
Eliane VERGES